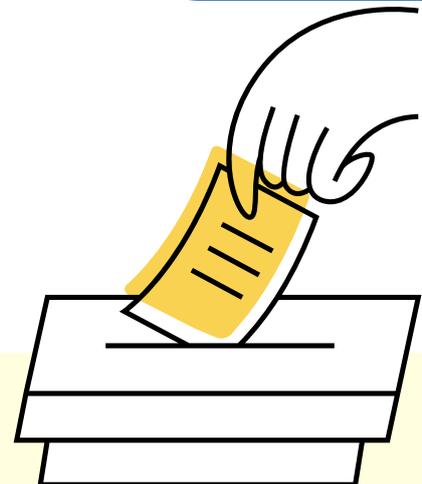


ÉLECTIONS 2025-2028

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CARPIMKO



Programme de la Fédération nationale des orthophonistes

Les élections à la CARPIMKO pour la mandature 2025-2028 sont un moment essentiel pour l'ensemble des orthophonistes exerçant en libéral. À travers ces élections, il s'agit non seulement de désigner nos représentants au sein du conseil d'administration de la caisse de retraite, mais aussi d'exprimer une orientation collective pour la défense de nos droits, la gestion de nos cotisations, et la protection de nos futures retraites.



Voter pour la liste FNO, c'est faire le choix d'une représentation active, compétente et engagée au service de la profession.

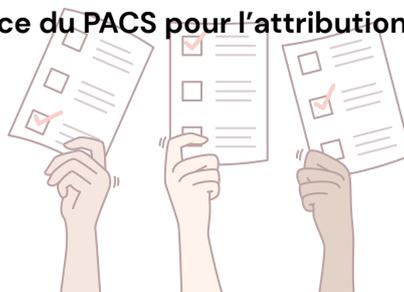
La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) œuvre depuis de nombreuses années pour améliorer le système de retraite des orthophonistes, garantir l'équité entre professions de santé, préserver l'autonomie de gestion de la CARPIMKO et anticiper les défis à venir.

Ce programme présente les résultats déjà obtenus grâce à l'action des administrateurs FNO, les positions que nous défendons face aux enjeux actuels, ainsi que les propositions que nous portons pour construire un régime de retraite plus juste, plus solidaire et mieux adapté aux réalités de notre exercice professionnel.



CE QUE LA FNO A OBTENU

- ✓ Bonification de 10 % de pension sur le régime complémentaire (RC) et le régime de base (RB) pour les parents de trois enfants.
- ✓ Cumul emploi-retraite générateur de droits dans les régimes de base et complémentaire.
- ✓ Ouverture de la retraite progressive aux orthophonistes.
- ✓ Assiette unique de calcul de la CSG sur toutes les cotisations.
- ✓ Affectation d'une part de la CSG au financement des retraites.
- ✓ Reconnaissance du PACS pour l'attribution du capital décès.



CE QUE LA FNO DÉNONCE



L'iniquité persistante entre les régimes ASV des professions de santé libérales conventionnées, contraire au principe d'équité.

CE QUE LA FNO DÉFEND



Un équilibre entre des cotisations soutenables et des prestations décentes.



Des propositions prenant en compte les spécificités de l'exercice orthophonique.



L'alignement de l'âge légal de départ à la retraite entre le régime de base et le régime complémentaire.



Le maintien d'une gestion et d'un financement spécifiques du Fonds d'Action Sociale (FAS), géré par et pour les affiliés à la CARPIMKO.



La préservation de l'autonomie de la CARPIMKO.



La protection des réserves de la caisse et des droits acquis des cotisants.



Une gouvernance adaptée aux spécificités des professions de santé.



Le calcul de la cotisation ASV sur les revenus de l'année N-1, en remplacement du mode actuel basé sur N-2.

CE QUE LA FNO PROPOSE

Une réflexion sur l'introduction partielle de la capitalisation dans le régime complémentaire, dans une logique de diversification et de pérennité.



POURQUOI ÉLIRE DES ADMINISTRATEURS FNO À LA CARPIMKO ?



Les administrateurs orthophonistes FNO jouent un rôle clé :

- Ils représentent les orthophonistes et les accompagnent dans leurs démarches auprès de la caisse.
- Ils apportent des conseils concrets et actualisés.
- Ils siègent au conseil d'administration, au bureau et dans les commissions (statuts, recours amiable, placements).

Ils participent activement à l'élaboration d'une politique de retraite cohérente et adaptée.

Un vote essentiel

✓ La mise en œuvre d'une politique de gestion des retraites cohérente et pilotée par les professionnels eux-mêmes.

✓ Un contrôle permanent de l'application des décisions par la profession. La sauvegarde d'un régime fondé sur la solidarité et l'autonomie de gestion.